



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

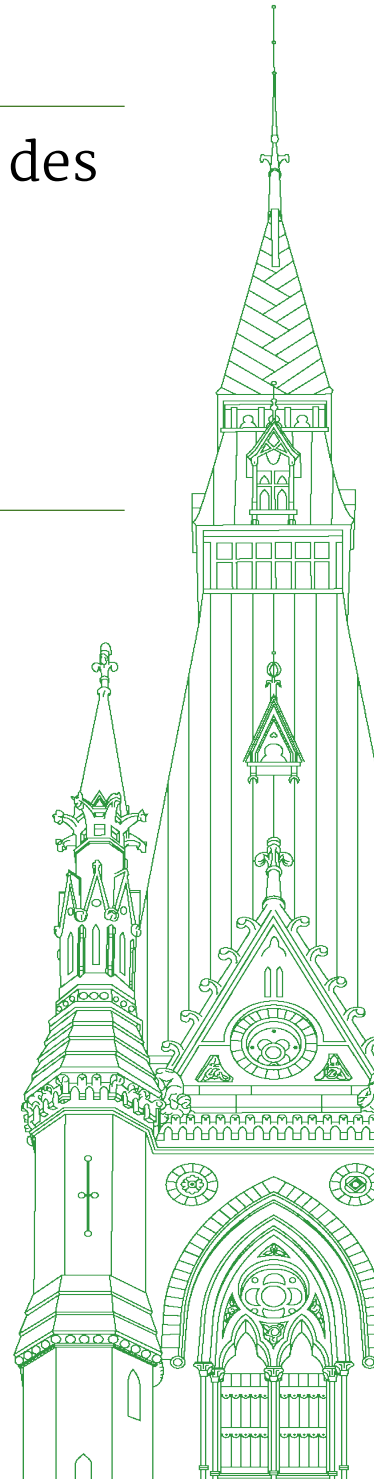
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 030

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 23 avril 2026

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 23 avril 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 30^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier l'état actuel de la résilience civique au Canada et, plus tard, à huis clos, pour étudier les enjeux concernant le vote par bulletin spécial.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de prendre connaissance des lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son afin de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier de nos interprètes. Il y a un code QR qui vous dirige vers une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des membres du Comité.

Tous les commentaires doivent être formulés par l'intermédiaire de la présidence. Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent lever la main. Les membres sur Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ». Nous ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Témoinnant à titre personnel, nous accueillons M. Taylor Owen, titulaire de la chaire Beaverbrook en médias, éthique et communications à l'Université McGill, et Mme Heidi Tworek, directrice du Centre pour l'étude des institutions démocratiques de l'Université de la Colombie-Britannique. Nous accueillons également Mme Lindsay Brumwell, directrice générale par intérim d'À voix égales.

Chaque témoin disposera de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire.

La parole est à Mme Tworek pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Heidi Tworek (directrice, Centre for the Study of Democratic Institutions, University of British Columbia, à titre personnel): Merci beaucoup de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité.

Je m'appelle Heidi Tworek. Je suis titulaire d'une chaire de recherche du Canada et professeure à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, où je dirige le Centre for the Study of Democratic Institutions. Nos travaux portent en particulier sur les plateformes et les médias, notamment l'étude de la violence et du harcèlement en ligne, des élections et des communications en matière de santé au Canada et dans le monde.

Bien que certaines de nos recherches indiquent une confiance relativement élevée à l'égard des institutions électorales au Canada, je me concentrerai aujourd'hui sur deux enjeux plus vastes pour notre démocratie: le harcèlement en ligne et l'intelligence artificielle générative.

Premièrement, le harcèlement en ligne des agents publics et des politiciens est devenu un problème de plus en plus grave. J'ai commencé à étudier la violence en ligne à l'égard des candidats politiques lors des élections fédérales de 2019. Depuis, nos travaux ont porté sur de nombreux groupes de fonctionnaires et de professionnels, notamment des agents de communication en santé, des journalistes et des universitaires. Par harcèlement, j'entends l'intimidation — comme les menaces de mort ou les insultes fondées sur l'identité —, et non un débat démocratique rigoureux et vigoureux parfois ponctué de jurons, par exemple, lorsqu'une question suscite les passions.

Je regrette d'avoir à vous dire que le harcèlement s'aggrave et que ses effets sont très réels. Au Québec, par exemple, 741 des 8 000 élus municipaux de la province ont démissionné depuis 2021. Cela représente près de 10 % des élus. Bon nombre d'élus ont mentionné le harcèlement en ligne pour expliquer leur décision. Selon un sondage de 2025 du Baromètre municipal du Canada auprès des élus municipaux, 63 % des élus ont subi du harcèlement.

La violence et le harcèlement en ligne réduisent également au silence les agents publics, qui se retrouvent à l'avant-plan lors de toute situation d'urgence, comme la COVID-19 ou les feux de forêt. Les comportements abusifs ne tardent pas à suivre. Certains organismes publics sont maintenant réticents à avoir un porte-parole. Sans intervention, cela risque de devenir un cercle vicieux du silence dans lequel les institutions et les agents publics en disent moins par crainte d'être victimes de harcèlement, ce qui amoindrit la qualité de notre débat démocratique public et mine la résilience.

Deuxièmement, l'intelligence artificielle générative a considérablement exacerbé ces problèmes, car elle réduit les obstacles à la multiplication des cas de fraude, d'escroquerie, d'usurpation d'identité, d'hypertrucages et d'autres formes de harcèlement en ligne. Ces actes peuvent être faits à des fins politiques, économiques ou personnelles, voire à des fins de violence nihiliste.

L'utilisation croissante de robots conversationnels basés sur l'intelligence artificielle générative par les Canadiens crée de nouvelles vulnérabilités. De nombreux fournisseurs d'intelligence artificielle générative privilégient les informations de sources américaines, par exemple. Cela se reflète même dans certains outils conçus par des organismes canadiens pour évaluer la validité des affirmations. Par exemple, en réponse aux questions relatives à la santé, ces outils privilégient les informations des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis plutôt que celles de l'Agence de la santé publique du Canada.

L'un des enjeux importants est celui des vides de données, c'est-à-dire les domaines dans lesquels il existe peu ou pas de renseignements de grande qualité. Une étude de l'Institute for Strategic Dialogue a révélé qu'en l'absence de données, les robots conversationnels de l'Union européenne reprenaient les informations des médias d'État russes, même lorsque ces sources étaient interdites. Cet empoisonnement des grands modèles de langage, comme on les appelle, permet à des acteurs étrangers d'injecter des informations incorrectes qui sont ensuite reproduites par les robots conversationnels, à l'insu des utilisateurs. Il s'agit d'un espace propice à l'ingénierie étrangère.

J'ai trois recommandations pour résoudre ces problèmes.

Premièrement, le gouvernement peut agir par voie législative pour s'attaquer aux robots conversationnels et à bon nombre des problèmes de transparence liés aux enjeux dont j'ai parlé, notamment une révision de la Loi sur les préjudices en ligne.

Pour ne rien cacher, je précise que je fais partie du groupe d'experts reconstitué chargé de conseiller le ministère du Patrimoine sur la sécurité en ligne. Cela dit, nous, les experts, ne participerons pas à la rédaction de la version définitive du projet de loi.

Deuxièmement, il faut financer les capacités de surveillance à long terme pour chaque élection et entre les élections, au lieu d'accorder des subventions à court terme. J'appuie la création d'un fonds non partisan pour la démocratie canadienne, comme l'ont recommandé de nombreux témoins. Cela pourrait être complémentaire au projet de centre d'excellence pour la participation démocratique de la Colombie-Britannique, mais tout financement doit également garantir la recherche à long terme.

Enfin, il demeure essentiel de fournir à la population canadienne — une population multiculturelle et diversifiée — des renseignements exacts par des voies fiables et de prévenir les vides de données. Les institutions publiques ont besoin de stratégies de communication conçues pour les années 2020 et l'ère des robots conversationnels. En période de resserrement budgétaire, les communications sont souvent la première chose que l'on abandonne, mais le prix d'une mauvaise communication, c'est une démocratie affaiblie.

Merci beaucoup. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

• (1105)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Lindsay Brumwell, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Lindsay Brumwell (directrice exécutive par interim, À voix égales): Bonjour à tous. Je remercie la présidence, la vice-présidence et les membres du Comité de l'invitation à comparaître aujourd'hui au nom de la fondation À voix égales.

Nous sommes la seule organisation nationale et multipartite au Canada qui se consacre au renforcement de la participation et du leadership des femmes dans la vie politique. Nous œuvrons au-delà des lignes de parti, dans l'ensemble du pays et tous les ordres de gouvernement pour aider à bâtir une démocratie plus représentative, inclusive et résiliente.

L'étude d'aujourd'hui sur la résilience civique est à la fois d'actualité et importante. Essentiellement, la résilience civique consiste à déterminer si les Canadiens continuent de croire que nos institutions démocratiques sont ouvertes et réceptives et qu'elles méritent

qu'on y participe. C'est une question de confiance, d'appartenance et de certitude que la population peut apporter une contribution significative à la vie publique.

Un des moyens les plus évidents de renforcer cette confiance est de veiller à ce que les Canadiens se reconnaissent dans leurs dirigeants et les décisions qu'ils prennent. Selon nos recherches à l'échelle nationale, les Canadiens en général estiment que la politique n'est pas très accessible. Moins de la moitié des répondants considèrent que les Canadiens ont l'occasion de se présenter aux élections ou même de participer à la vie politique, et 8 personnes sur 10 sont d'avis que la politique n'est pas un milieu très accueillant pour les nouveaux venus en politique.

Lorsque les gens considèrent que la politique n'est réservée qu'à un petit groupe d'initiés, la participation diminue. Voilà pourquoi la représentation est importante. C'est non seulement une question d'équité, mais aussi une question de force démocratique.

À la fondation À voix égales, nous voyons souvent des obstacles surgir, et ce, bien avant même qu'une personne songe à porter sa candidature ou à participer en politique. Beaucoup de femmes talentueuses souhaitent servir leur collectivité, mais elles hésitent parce que la politique semble toujours inaccessible, antagoniste, difficile sur le plan financier et incompatible avec leurs responsabilités familiales et professionnelles. D'autres sont victimes de harcèlement, de violence en ligne ou manquent simplement d'encouragement ou de voies d'accès à la vie publique.

Par conséquent, beaucoup de personnes compétentes se retirent avant même d'arriver à la ligne de départ. Il s'agit d'une perte non seulement pour ces personnes, mais aussi pour le Canada dans son ensemble. Pour qu'une démocratie soit résiliente, elle doit puiser ses dirigeants à même un bassin de talents aussi vaste et solide que possible. Les femmes représentent 50 % de ce bassin de talents.

À voix égales se concentre également de plus en plus sur la recherche et les données probantes. Des institutions solides et des programmes de formation de qualité doivent s'appuyer sur des faits et utiliser des données réelles et actualisées. Si le Canada veut accroître la participation, nous connaissons déjà la plupart des obstacles et nous savons qui est laissé pour compte. Nous savons également qu'il existe des solutions et des mesures efficaces pour éliminer bon nombre de ces obstacles. À voix égales s'attaque à certains de ces obstacles en cette période d'accalmie entre les élections. C'est là que le vrai travail doit se faire, et À voix égales continue de jouer un rôle actif.

Nous sommes également reconnus pour notre modèle multipartite, et l'appui à cette approche ne fait que croître. Les thèmes qui sont ressortis des quelque 18 mois de consultations que nous avons menées au sujet de notre nouveau plan stratégique sont les suivants: diriger, tisser des liens, soutenir la concurrence et gouverner.

À une époque où de nombreuses démocraties sont en proie à la polarisation, À voix égales regroupe des femmes de toutes allégeances politiques pour établir des relations, partager des expériences et s'appuyer mutuellement dans la vie publique. Ce modèle unique pour établir des ponts est précieux. Cela nous rappelle que la participation au renouveau démocratique peut transcender les cliques partisans.

Nos expériences et nos recherches sont également porteuses d'espoir. Il existe un intérêt considérable, encore inexploité, pour la participation bénévole à la vie politique. Selon nos sondages, 58 % des femmes souhaitent se lancer en politique municipale. Les jeunes femmes seraient plus susceptibles de participer ou de se porter candidates si elles avaient une meilleure idée des possibilités et des façons de participer.

Nous demandons respectueusement au Comité, alors qu'il entreprend son examen des recommandations, à prendre en considération les trois éléments suivants.

Premièrement, il faut continuer d'appuyer, à long terme, les initiatives de développement du leadership pour la vie publique qui visent à préparer plus de Canadiens à la vie publique grâce à l'éducation civique et politique.

Deuxièmement, il faut reconnaître que le harcèlement et l'intimidation, en particulier en ligne, sont de véritables obstacles à la participation démocratique.

Troisièmement, il faut continuer d'améliorer la recherche et la collecte de données sur la représentation, les tendances de participation et les voies d'accès aux rôles de leadership, afin que les politiques futures soient fondées sur des données probantes.

La démocratie canadienne est forte, mais il demeure essentiel, dans une démocratie forte, de poursuivre la réflexion régulièrement. À voix égales contribue à ce travail avec fierté.

Merci. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

• (1110)

Le président: Vous avez pris quatre minutes et 59 secondes. Je vous remercie.

Nous passons à M. Owen pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Taylor Owen (chaire Beaverbrook en éthique, médias et communications, Université McGill, à titre personnel): C'est impressionnant.

Merci, monsieur le président.

Il y a deux jours, nos chercheurs du Réseau canadien de recherche sur les médias numériques ont publié un rapport au sujet d'un réseau de 20 chaînes YouTube — avec près de 40 millions de visionnements — ciblant des auditoires albertains au cours de la dernière année. Les chaînes utilisent des avatars générés par l'IA de la première ministre Smith et du premier ministre Carney, emploient des doubleurs américains rémunérés qui lisent des scénarios et montrent des cartes géographiques où les provinces de l'Ouest sont présentées comme les 51^e à 54^e États américains. Les véritables doléances de l'Alberta sont récupérées et amplifiées par l'intermédiaire d'une infrastructure illégitime à grande échelle, à six mois d'un référendum provincial sur la sécession.

En 2026, la résilience civique n'a rien d'abstrait. Les modèles d'intelligence artificielle de pointe progressent à un rythme effréné, portés par des centaines de milliards de dollars d'investissements privés, un soutien politique massif de la part des grandes puissances et de véritables avancées en matière de capacités. Cela entraînera très certainement une période de transformation sociale rapide et de bouleversements réels, notamment des chocs sur le marché du travail, des bouleversements épistémiques, une réorganisation des services publics et l'émergence de nouveaux modèles d'organisation et de contestation politiques.

De plus, les institutions que nous avons chargées de défendre nos valeurs démocratiques ne sont pas bien adaptées à la situation actuelle. Les parlements, les tribunaux, les organismes de réglementation, les radiodiffuseurs publics, les universités et la presse ont été conçus pour un contexte politique plus lent et délibératif. Leur légitimité repose sur un jugement exercé en public et sur la reddition de comptes au fil du temps. Ce rythme est une caractéristique, et non une faille, de notre système démocratique, mais on lui demande de résister à un rythme de changement pour lequel il n'a jamais été conçu.

La confiance s'est érodée sur une décennie, en partie parce que ces institutions ont tardé à s'adapter à mesure que l'environnement informationnel se transformait. Elles entreprennent cette transition alors qu'elles sont déjà affaiblies et que le risque est accru. Cette faiblesse n'est pas fortuite, mais trop souvent recherchée, tant par des adversaires étrangers qui s'efforcent d'accélérer le déclin de nos institutions que par un courant politique intérieur, allant de mouvements ouvertement antidémocratiques à une indifférence plus discrète quant à la survie des institutions traditionnelles.

Nos recherches ont permis de cerner trois changements dans l'environnement informationnel qui ont une incidence directe sur le défi qui nous attend.

Le premier est la fracture sociale. On sait depuis longtemps que la fragmentation de l'information est un phénomène qui se produit sur les plateformes. Pensons par exemple aux bulles de filtres sur Facebook et aux chambres d'écho sur X, etc. Cependant, quand on considère l'environnement informationnel comme un système unique, comme on le fait maintenant, et que l'on fait un suivi de la diffusion coordonnée sur YouTube, X, Instagram, Facebook, TikTok, Reddit, Substack et tous les balados, on obtient un portrait bien différent. Les Canadiens sont divisés. Le réseau albertain démontre comment le clivage se produit et est exploité. L'érosion de la cohésion sociale dans un contexte d'hostilité ouverte de la part des États-Unis se traduit inévitablement par une érosion de notre souveraineté.

Le deuxième concerne les intermédiaires qui relaient l'information aux Canadiens. Nos travaux ont montré que la majorité des nouvelles politiques parviennent désormais aux Canadiens par l'entremise d'influenceurs plutôt que de journalistes, et les systèmes d'IA eux-mêmes deviennent maintenant des intermédiaires de nouvelles. Notre audit sur quatre principaux systèmes d'IA a prouvé qu'ils étaient entraînés à partir de contenus journalistiques canadiens, qu'ils remplaçaient le contenu par leurs propres réponses et qu'ils citaient rarement les salles de nouvelles qui l'avaient produit. L'intégrité de l'information reposait auparavant sur des institutions dotées de normes de rédaction, visées par des dispositions sur le libelle diffamatoire, et régies par des normes professionnelles. Cela repose désormais sur les particuliers et des systèmes technologiques pour lesquels rien de tout cela n'a encore été mis en place.

Le troisième est la manipulation à grande échelle avec l'IA native. Le réseau de l'Alberta a produit 12 fois plus de contenu pro-annexion que toutes les chaînes albertaines légitimes sur YouTube réunies. Ils utilisent des gabarits de scénarios, des voix synthétisées ou des voix de doubleurs rémunérés, et des avatars générés. Toutefois, ce ne sont pas des opérations sophistiquées, car ce n'est pas nécessaire. L'IA générative a réduit le coût de production de contenus de ce genre pratiquement à zéro, et les plateformes continuent de diffuser ce contenu au Canada à grande échelle à un auditoire canadien. L'origine et les objectifs de ces activités demeurent inconnus parce que YouTube détient les données.

À mon avis, la résilience civique nécessite donc deux éléments qui doivent être mis en place en parallèle.

Premièrement, il nous faut un cadre réglementaire qui oblige les plateformes et les acteurs de l'intelligence artificielle à collaborer avec des chercheurs accrédités. Il existe déjà des instruments législatifs à cette fin: une nouvelle version de la Loi sur les préjudices en ligne assortie de solides dispositions élargies sur l'accès des chercheurs pour inclure les produits d'IA destinés aux consommateurs.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une infrastructure de recherche indépendante pour rendre ces dispositions applicables. Le Canada réduit le financement de cette infrastructure au moment même où elle en a le plus besoin, comme mon collègue, Aengus Bridgman, l'a dit au Comité la semaine dernière. Comme préconisé dans les 48 recommandations de la Commission Hogue, nous devons nous doter de toute urgence d'une capacité nationale permanente, indépendante des plateformes et du gouvernement, avec un financement structurel plutôt que des postes budgétaires ministériels à la merci des cycles budgétaires.

• (1115)

De vastes efforts doivent être déployés pour renforcer la résilience civique, comme le Comité l'a entendu, mais rien de tout cela ne sera possible si nous ne comprenons pas l'environnement de l'information dont dépend notre démocratie et n'en garantissons pas l'intégrité.

Merci. Je serai heureux d'en discuter plus en détail.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer aux questions. Nous allons commencer par M. Cooper, pour six minutes. Allez-y, je vous prie.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vais commencer par Mme Brumwell. Vous avez dit que la participation a diminué en ce qui concerne... quoi exactement? Ce n'était pas clair. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Lindsay Brumwell: Il s'agit de la participation des candidates. Mme Tworek a parlé du nombre de femmes qui quittent la vie politique, ainsi que de celles qui ne s'engagent pas ou ne présentent pas leur candidature. Il y a deux aspects.

Michael Cooper: Pouvez-vous nous en dire plus sur les données dont vous disposez et sur certaines des tendances que vous avez constatées à cet égard?

Lindsay Brumwell: Certainement. Les tendances que nous observons, qui s'appuient sur des données remontant à 2017, montrent qu'un nombre croissant de femmes hésitent à se porter candidates. On continue de constater un manque d'intérêt. Beaucoup d'éléments

qui ont été mentionnés sont en cause, mais nous constatons aussi que c'est en raison d'un manque de soutien quand elles sont prêtes à le faire.

Michael Cooper: Pour que ce soit clair, y a-t-il eu une baisse générale du nombre de candidates à tous les niveaux — fédéral, provincial et municipal?

Lindsay Brumwell: Non, cela varie. Au niveau fédéral, il y a eu moins de candidates aux dernières élections, mais la tendance était à la hausse. Au niveau municipal, les recherches et les données sont fragmentaires. Nous constatons des différences d'un bout à l'autre du pays. Au Yukon et en Colombie-Britannique, le nombre de candidates et d'élues a dépassé la barre des 50 %, mais dans d'autres provinces, on observe une baisse de la participation.

Nous prévoyons vous présenter un mémoire écrit, qui contiendra les données dont nous disposons pour vous fournir plus de détails à ce sujet si vous en avez besoin.

• (1120)

Michael Cooper: Bien sûr.

Là où vous observez une baisse, y avait-il des tendances à la hausse? Vous avez fait allusion, au niveau fédéral, à une tendance à la hausse, puis à une légère baisse en 2025.

Lindsay Brumwell: Oui. Il y avait de façon générale...

Michael Cooper: Avez-vous relevé des tendances similaires où le nombre a diminué, ou y a-t-il d'autres facteurs en jeu?

Lindsay Brumwell: J'ai mentionné quelques raisons pour expliquer la baisse, là où nous avons été en mesure de recueillir l'information. Oui, lors des dernières élections, il y a eu moins de candidates au niveau fédéral dans tous les partis politiques.

Michael Cooper: Qu'en est-il du pourcentage de femmes élues? Il a augmenté, n'est-ce pas?

Lindsay Brumwell: Au niveau fédéral, il est stable depuis trois élections, variant de 30,1 % à 30,6 % environ. Après l'élection partielle, il est passé de 30,2 % à 30,6 %.

Michael Cooper: Qu'en est-il aux niveaux provincial et municipal?

Lindsay Brumwell: Comme je l'ai dit, cela varie. La Colombie-Britannique et le Yukon font bonne figure et dépassent les 50 %, mais cela varie selon les provinces.

Michael Cooper: D'accord.

Madame Tworek, dans votre déclaration, vous avez dit que, sur les 8 000 élus dans la province de Québec, 741 ont démissionné depuis 2021. Ce chiffre semble très élevé, mais comment se compare-t-il aux années précédentes? Avez-vous des données comparatives?

Heidi Tworek: Oui. Comme Mme Brumwell l'a dit, les données peuvent être un peu fragmentaires, mais à notre connaissance, il s'agit d'un chiffre plus élevé que d'habitude. C'est un autre élément de cette tendance.

Mme Brumwell a parlé du nombre de candidats qui se présentent, mais nous constatons aussi que les gens restent moins longtemps en politique. Nous n'avons pas sondé les 741 qui ont démissionné, mais lorsque nous avons procédé à une analyse des nouvelles, pour le plus grand nombre possible, bon nombre mentionnaient le harcèlement en ligne comme l'une des raisons. Nous constatons également une perte de la mémoire institutionnelle, parce que les gens ne veulent pas se représenter ou démissionnent plus rapidement que par le passé, le harcèlement en ligne étant l'une des raisons souvent mentionnées.

Michael Cooper: Pour revenir à vous, madame Brumwell, vous avez cité certains des facteurs qui expliquent la baisse de la participation, les gens choisissant de se retirer et de ne pas participer.

Ce que j'ai observé, et cela n'est pas étayé par des données, c'est que même s'il faut faire plus au Canada pour encourager les gens à se joindre à un parti politique et à se présenter aux élections, et même si les obstacles sont importants, ils le sont beaucoup moins par rapport à de nombreux autres pays comparables, comme le Royaume-Uni, par exemple.

Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Lindsay Brumwell: Je ne peux pas vous parler du Royaume-Uni ou d'autres pays. Ce que je peux encourager le Comité à faire, c'est à examiner la représentation des femmes à tous les niveaux de gouvernement.

La dernière étude exhaustive réalisée par la Fédération canadienne des municipalités montrait encore que 16 % des administrations municipales n'ont pas une seule femme au sein de leur conseil municipal.

Quand on parle de résilience civique, il faut regarder ce qui se passe à la base, au niveau local, et à tous les niveaux de gouvernement. On peut ainsi voir où se trouvent les obstacles plus complexes. Il ne faut pas se limiter au niveau fédéral.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Brière, pour six minutes.

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à nos trois témoins.

[Français]

Je vais commencer par le professeur Owen.

Dans votre présentation d'ouverture, vous avez mentionné que les institutions auxquelles nous avons confié nos valeurs démocratiques ne sont pas adaptées au rythme développé dans ce nouvel environnement informationnel. Vous avez avancé trois raisons: la fracture sociale, la manipulation inhérente de l'intelligence artificielle et le fait qu'il y a un intermédiaire, ce qui a des conséquences sur le plan de l'intégrité.

J'aimerais vous entendre parler un peu plus de tout ça.

• (1125)

[Traduction]

Taylor Owen: Je pense de plus en plus que nos institutions démocratiques doivent, pour repenser leur rôle au sein de notre société démocratique — sans vouloir être trop pessimiste à ce sujet — comprendre l'écosystème dans lequel elles fonctionnent. C'est un

élément fondamental, mais leurs efforts en ce sens sont très limités en ce moment.

Ce sont principalement les organismes de recherche, les organismes de la société civile et les entreprises journalistiques partout au pays qui essaient très fort en ce moment de comprendre cet écosystème complexe, en dépit de leurs ressources et de leurs capacités limitées. Les ressources sont limitées parce que le Canada ne dispose pas de la structure de financement pour ce genre de travail qui existe dans d'autres pays, et les activités sont limitées parce que les données nécessaires pour comprendre cet écosystème sont en grande partie contrôlées par les entreprises qui les possèdent et qui se gardent bien de les diffuser.

Nous, de l'extérieur, devons nous contenter d'un ensemble de méthodes de recherche non approuvées, qui sont régulièrement perturbées par des entreprises qui ne veulent pas que nous étudions cet écosystème, et nous avons une capacité très limitée. Ce n'est pas ce que l'on veut, même s'il est vrai que nos institutions journalistiques, juridiques, universitaires et gouvernementales sont sur le point de subir une transformation très rapide, comme je le crois personnellement.

Parmi toutes les choses qui doivent être faites pour améliorer notre résilience civique, et il y en a beaucoup... Je sais que le Comité a entendu un large éventail de personnes extraordinaires qui travaillent dans ce domaine et qui font des choses incroyables, mais je ne sais pas comment nous pouvons agir si nous n'avons pas une compréhension de base de l'environnement dans lequel les Canadiens reçoivent l'information, et de sa fiabilité. À mon avis, c'est une condition préalable à tout le reste, et je ne pense pas que nous déployions suffisamment d'efforts en ce sens à l'heure actuelle.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Ça évolue toujours très vite, alors il n'est pas toujours facile de suivre ce rythme.

[Traduction]

Taylor Owen: J'ai manqué la première moitié de la question. Je suis désolé, mais pouvez-vous la répéter?

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Je disais que ça évolue toujours très vite et qu'il n'est donc pas facile de suivre le rythme.

[Traduction]

Taylor Owen: C'est la variable sous-jacente qui a changé le tout fondamentalement. Pendant plus d'une décennie, nous avons connu des transformations — quand nous sommes passés des fournisseurs d'information traditionnels à un nouvel ensemble d'acteurs dans notre écosystème social —, et nous n'avons pas encore réussi à en suivre le rythme.

On assiste maintenant à la création de contenu généré par l'intelligence artificielle, à quoi vient s'ajouter un recours à l'intelligence artificielle comme plateforme et intermédiaire pour obtenir de l'information. Ces deux phénomènes se produisent à une échelle beaucoup plus rapide que la transition vers les médias sociaux. Le problème est amplifié.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Professeur Owen, professeure Tworek et vous avez mentionné que le gouvernement devrait s'impliquer davantage ou mettre en place de meilleures choses pour favoriser la résilience civique, faire des investissements et mettre en place une infrastructure pour la recherche et la collecte de données.

Est-ce bien le cas?

[Traduction]

Taylor Owen: Oui, certainement.

Je pense qu'il faut deux conditions.

Les entreprises elles-mêmes doivent être tenues de communiquer un sous-ensemble de renseignements qu'elles contrôlent et auxquels elles ont accès. C'est une mesure qui a été prise dans d'autres pays, avec divers degrés de succès, et c'est l'une des exigences fondamentales de l'obligation d'agir de manière responsable, soit la principale disposition de la Loi sur les préjudices en ligne. Dans sa forme actuelle... Le libellé de la version précédente est excellent et pourrait être adapté pour traiter certains enjeux liés à l'intelligence artificielle dont j'ai parlé.

Ensuite, il faut des institutions et la capacité de comprendre ces données. Ce n'est pas facile, et il faut une collaboration entre les chercheurs de tout le pays et un intendant des données centralisées qui ne soit ni les entreprises ni le gouvernement. Nous n'avons pas cette infrastructure actuellement. Il faudra la mettre en place si la Loi sur les préjudices en ligne est adoptée dans sa version actuelle ou précédente, en en faisant une exigence.

Ce sont là les deux enjeux. D'autres pays l'ont vu beaucoup plus tôt que nous.

• (1130)

Le président: Je vais devoir vous interrompre. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Normandin.

[Français]

Vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être des nôtres.

Je commencerai par vous, professeur Owen.

Je crois comprendre que, en 2024, vous avez publié une étude sur la réaction des utilisateurs de Facebook à la suite du bannissement des nouvelles. Vous aviez noté des changements dans le comportement des utilisateurs. Notamment, on commençait à utiliser des captures d'écran plutôt que des liens URL pour partager de l'information. Vous aviez remarqué, si je ne me trompe pas, une diminution du partage de la désinformation, possiblement attribuable au fait que les gens, sur le coup, ne voulaient pas être bannis de Facebook et hésitaient à partager des liens URL, même de sources non journalistiques.

Avez-vous une mise à jour à nous donner sur le comportement des utilisateurs de Facebook depuis?

[Traduction]

Taylor Owen: Nous ne l'avons pas vraiment mise à jour, non, sauf pour ce qui suit: l'étude a révélé que Meta nouvelles... On parle du fait que Meta bloque la capacité, non pas de publier, mais de

permettre aux Canadiens de voir les liens vers les adresses URL qui les dirigent vers du contenu produit par des entreprises journalistiques canadiennes sur Instagram et sur Facebook.

Je pense que vous avez raison de dire qu'une conclusion importante est que la principale façon de contourner le problème a été de publier des captures d'écran des nouvelles, plutôt que les liens complets. Cela soulève une question intéressante — pour le CRTC, mais probablement pas pour votre comité —, à savoir si cela fait en sorte que Facebook redevient assujéti à la Loi sur les nouvelles en ligne.

De plus, ils ont commencé à s'en remettre de plus en plus au contenu produit par des influenceurs, et non par des journalistes. C'était le début d'une tendance qui s'est accélérée très rapidement. Une étude récente montre que les influenceurs créent et partagent plus de contenu de nouvelles que les journalistes dans l'ensemble de l'écosystème canadien à l'heure actuelle. En fait, ils ont dépassé les journalistes dans une proportion de deux pour un. Il y a deux fois plus de contenu de nouvelles — au sens très large — produit par des influenceurs que par des entreprises journalistiques.

C'était aussi le cas lors des dernières élections fédérales, à un moment où on pourrait penser que le contenu produit par les entreprises journalistiques était très prisé par les citoyens.

Un autre changement majeur qui s'est produit depuis l'étude est que nous avons constaté un virage vers la distribution de nouvelles sur d'autres plateformes. Ce n'était pas le cas en 2024. Nous avons constaté une baisse générale de la consommation totale de nouvelles, dans l'ensemble de l'écosystème, lorsque Meta les a bloquées. Une grande partie des nouvelles sont passées sur TikTok. Il y a eu une véritable augmentation du contenu de nouvelles produit et diffusé sur TikTok.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant poser une question croisée à la professeure Tworek et à Mme Brumwell.

Professeure Tworek, vous avez mentionné, dans votre présentation de départ, qu'il y avait une augmentation du harcèlement en ligne visant les politiciens. Vous avez aussi constaté une augmentation des démissions. Vous avez parlé du cas du Québec, où environ 10 % des politiciens avaient démissionné. Sauf erreur, les démissions touchent surtout le côté municipal.

Madame Brumwell, vous avez mentionné que la politique municipale intéressait plus les femmes, mais j'y vois une forme de contradiction, parce qu'il me semble que c'est surtout de ce côté-là qu'on voit de la friction ou du harcèlement, en raison de la proximité avec l'électorat. Ça joue plus fort en politique municipale.

Je suis curieuse de savoir ce que vous en pensez toutes les deux. Pourquoi les femmes sont-elles plus intéressées par la politique municipale, alors que ça me semble être l'endroit le plus abrasif pour faire de la politique?

• (1135)

[Traduction]

Lindsay Brumwell: Je vais intervenir. Je ne sais pas qui était censé commencer à répondre à la question, alors je m'excuse.

L'une des principales raisons pour lesquelles les femmes veulent s'impliquer au niveau local, comme nos recherches l'indiquent, est souvent liée à leurs obligations familiales et personnelles. Les déplacements vers la capitale provinciale ou fédérale peuvent être pénibles pour tout politicien. Les femmes cherchent donc des façons de s'impliquer au sein des associations communautaires, des conseils scolaires, des municipalités. Elles y voient un meilleur lien avec le changement. Voilà ce que nous avons compris.

Nous avons entendu dire, de façon anecdotique, que beaucoup de femmes ne savent pas qu'il peut y avoir du harcèlement ou des pressions aussi au niveau municipal avant d'entrer en poste. Elles n'en entendent pas parler autant qu'au niveau fédéral, où les médias en parlent beaucoup plus.

C'est ce que je comprends des données dont nous disposons actuellement.

Heidi Tworek: J'ajouterai qu'il est assez difficile de comparer les chiffres, parce qu'il y a beaucoup plus de gens qui participent au niveau municipal et, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, les données sont fragmentaires. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous voulons nous pencher sur ce niveau également.

Ce qui arrive aussi parfois, c'est que des jeunes qui aspirent à entrer en politique vont travailler dans des équipes de campagne pour des élections provinciales ou fédérales. Ils voient les niveaux de harcèlement et certains décident alors de changer d'orientation. Ils vont parfois se tourner vers le municipal ou parfois vraiment changer de carrière.

C'est un exemple de la cassure dans le système. Même ceux qui sont intéressés... Lorsqu'ils travaillent dans des équipes de campagne, ce sont souvent eux qui sont chargés de s'occuper du harcèlement pour protéger le candidat. Ils finissent par en faire les frais et, par conséquent, ils ne veulent pas s'impliquer davantage.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Calkins, vous avez cinq minutes.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Tworek, je me demande si vous pouvez revenir en arrière et reprendre la partie de votre témoignage qui portait sur l'intelligence artificielle générative, les robots conversationnels, comment tout cela fonctionne et comment il s'agit, comme vous l'avez dit, d'un terrain propice à l'ingérence étrangère.

Heidi Tworek: Oui. Je suis heureuse de pouvoir vous en parler plus en détail.

Comme M. Owen l'a également mentionné, les robots conversationnels s'appuient sur de très nombreuses sources d'information, dont les entreprises journalistiques et de nouvelles. En fait, des entreprises comme OpenAI ont signé des ententes avec des entreprises de nouvelles. Parfois, lorsque l'information est reproduite pour un utilisateur qui pose une question, les sources sont fournies pour que l'utilisateur sache que cela provient du *Wall Street Journal*, du *New York Times* ou d'ailleurs, mais souvent, ce n'est pas vrai.

Nous avons pu constater, bien sûr, que les tactiques des acteurs étrangers qui cherchent à s'ingérer ont évolué. Une nouvelle tac-

tique documentée par l'Institute for Strategic Dialogue consiste pour les médias d'État russes qui ont été interdits dans l'Union européenne à produire d'énormes volumes d'information. C'est très facile à faire avec l'intelligence artificielle générative. Ils en produisent beaucoup, et ils cherchent des sujets sur lesquels il n'y a pas beaucoup d'information, de sorte que lorsque les fournisseurs de robots conversationnels naviguent sur Internet pour trouver de l'information, ils captent les seuls renseignements disponibles sur certains sujets — qui sont produits par les médias d'État russes — et les reproduisent. C'est essentiellement une façon détournée...

Blaine Calkins: Est-ce parce que les médias d'État russes ressemblent à des médias légitimes?

Heidi Tworek: Oui.

Blaine Calkins: D'accord. Ce serait la même chose que... Il y a *Russia Today*; nous autorisons, ou le CRTC autorise, beaucoup de médias d'État étrangers au Canada. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

Heidi Tworek: Oui. Cette étude disait essentiellement qu'on peut se demander si l'Union européenne aurait dû interdire ces sources, mais les interfaces de robot conversationnel sont devenues un lieu où ces sources sont maintenant disponibles.

Blaine Calkins: C'est une porte arrière.

Heidi Tworek: On peut certainement débattre de la question de savoir si oui ou non... mais il s'agit d'un nouveau vecteur qu'il faut comprendre.

• (1140)

Blaine Calkins: D'accord.

Madame Brumwell, vous avez beaucoup de statistiques et de renseignements sur des obstacles qui empêchent les femmes de se lancer en politique. L'information serait beaucoup plus significative pour moi si on pouvait la comparer aux raisons pour lesquelles les hommes ne se lancent pas en politique. On a l'impression que plus d'hommes se lancent en politique à certains niveaux, du moins au niveau fédéral, mais je connais beaucoup d'hommes qui auraient aimé le faire, mais qui se heurtent aux mêmes obstacles ou à des obstacles semblables, ou qui ont des réserves aussi à participer à la vie publique.

Les raisons sont-elles différentes pour un homme que pour une femme?

Lindsay Brumwell: Je dirais que, si l'on regarde les données comparatives — nous sondons également les hommes afin de les comparer aux femmes dans nos enquêtes —, les obstacles à la participation des hommes sont très semblables à ceux des femmes, mais ils sont classés différemment. Les trois premiers obstacles pour les femmes sont qu'elles ne se sentent pas qualifiées, ne connaissent pas suffisamment le processus et s'inquiètent des répercussions financières. Ce sont des obstacles aussi pour les hommes, mais ce ne sont pas les trois principaux, du moins selon nos recherches.

Le harcèlement continue d'être une préoccupation pour les politiciens de tous les genres. Je suis sûre que vous êtes tous, sur la Colombie, très conscients de cela. Cependant, nous savons, grâce à la recherche, que cela touche de façon disproportionnée les femmes, les minorités visibles et d'autres groupes communautaires.

Je m'en remettrais à mes collègues, car nous utilisons souvent beaucoup de leurs recherches et de leurs études sur les répercussions de l'intelligence artificielle et du harcèlement en ligne et sur l'incidence que cela a sur différents groupes. Le Centre Samara a déjà témoigné. Il a divers rapports sur le sujet.

Blaine Calkins: Merci.

Madame Tworek, vous avez indiqué qu'environ 10 % des politiciens ont quitté leur charge publique depuis 2021. Vous avez dit qu'ils ont « démissionné ». Quand j'entends ce terme, je comprends qu'ils ont démissionné pendant qu'ils étaient en poste. C'est différent du fait de choisir de ne pas se présenter à nouveau. Est-ce que vous considérez toutes ces situations sur le même pied? Comptabilisez-vous toutes les personnes qui quittent la vie publique de leur propre chef, ou de leur propre gré, parmi les démissionnaires?

Heidi Tworek: Oui. Pour être clair, il s'agissait à la fois de personnes qui ont choisi de ne pas se présenter aux élections suivantes et de gens qui sont partis pendant leur mandat.

Blaine Calkins: Ces chiffres remontent à environ six ans, n'est-ce pas?

Heidi Tworek: C'était il y a quatre ou cinq ans.

Blaine Calkins: Lorsque je suis arrivé ici en 2006...

Le président: Vous en êtes à cinq minutes. Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Kayabaga pour une période de cinq minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je vous remercie de vos témoignages sur cette question très importante.

Je vais peut-être commencer par Mme Tworek.

Vous avez une expérience directe de la participation à des assemblées citoyennes. Vous avez vu à quoi ressemble le processus. D'après votre expérience, qu'est-ce qui fait que cela fonctionne? Quels sont les outils pour rétablir la confiance et l'engagement civique? Selon vous, quelles sont les conditions qui ont été mises en place pour faire en sorte que l'exercice soit couronné de succès à d'autres endroits également? J'aimerais essentiellement que vous nous parliez de votre expérience en matière de participation aux assemblées citoyennes et de la façon dont nous pouvons nous en servir comme outil pour renforcer la résilience civique au Canada.

Heidi Tworek: Oui, merci beaucoup. M. Owen peut également en parler, puisque le centre qu'il dirige organise des assemblées avec les jeunes de la génération Z.

Il y aurait tant à dire au sujet des assemblées citoyennes. Elles permettent bien des choses. Elles ont été utilisées avec énormément de succès dans d'autres pays, comme l'Irlande. Des recherches internationales montrent qu'il s'agit d'un outil de plus dans l'arsenal à notre disposition. Il n'y a pas de panacée, mais c'est un outil très précieux pour modéliser le sens que devrait prendre le discours démocratique.

J'ai parlé du contraste entre le harcèlement et le discours démocratique. Ainsi, nous voulons que les gens puissent exprimer des opinions bien arrêtées sur différents enjeux, et ce, même s'il leur arrive d'échapper un juron ou deux. Après examen des données dans le cadre de notre recherche, nous n'avons pas hésité à affirmer que cette façon de faire nous convient. Ce que nous souhaitons éviter à

tout prix, c'est le harcèlement. Nous avons constaté que les assemblées citoyennes offrent un espace où les gens parviennent à faire avancer le débat malgré les opinions parfois bien arrêtées de chacun, la confusion et tout le reste. On peut y entendre un discours démocratique, vigoureux et rigoureux, à partir duquel il est possible de dégager des consensus vraiment intéressants.

C'est une façon de modéliser ce qu'il nous est possible de faire. L'exercice témoigne de la valeur que peuvent finir par prendre le dialogue et les rencontres en personne. Je dirais que tout cela va de pair avec ce que des chercheurs comme John Forester ont écrit concernant ce qui fait en sorte qu'un espace peut être véritablement démocratique. Nous avons besoin d'un engagement répété, dans le cadre duquel les gens forment pour ainsi dire une communauté, avec des limites bien établies et un objectif commun. Les assemblées citoyennes permettent de modéliser tout cela alors que les médias sociaux en sont pratiquement incapables. C'est pourquoi nous nous retrouvons avec des résultats si différents.

● (1145)

L'hon. Arielle Kayabaga: Monsieur Owen, pourriez-vous également répondre et nous en dire un peu plus à ce sujet? De plus, au-delà des fonds que l'on peut investir à ce chapitre, de quels autres leviers institutionnels, réglementaires ou culturels le gouvernement dispose-t-il, selon vous? Lesquels sont les plus sous-utilisés dans le contexte canadien, et que pourrions-nous faire de plus?

Taylor Owen: Ce que Mme Tworek a dit est très important. Il y a de nombreux moyens pour les Canadiens de communiquer les uns avec les autres au sein de la société civile, et nous nous sommes tournés vers le pire d'entre eux pour la plupart de nos échanges politiques, en misant pour ce faire sur l'infrastructure et les incitatifs offerts par les plateformes de médias sociaux. Nous en connaissons tous les répercussions sur notre discours politique et, en fin de compte, sur la force et la résilience de notre société civile.

Je crois vraiment qu'il y a un énorme intérêt pour ces formes plus délibératives d'engagement civique. Les citoyens les veulent, et la transformation qui se produit, comme l'a mentionné Mme Tworek, est réelle. Nous tenons actuellement la cinquième de nos assemblées citoyennes à grande échelle. Celle-ci réunit 100 Canadiens de la génération Z représentant les différentes régions du pays pour discuter de la façon dont ils veulent voir l'intelligence artificielle se développer, car ils forment la génération qui en subira les conséquences. Ils sont passionnés. Ils ont proposé différentes politiques vraiment significatives.

Vous avez demandé ce qu'il fallait ajouter à tout cela pour que les choses fonctionnent. Les défis sont de deux ordres.

Il y a d'abord le fait qu'il n'y a pas d'interlocuteur gouvernemental compétent pour discuter des conclusions de l'exercice, parce que le gouvernement a choisi de ne pas y participer activement. Ses représentants assisteront à la présentation officielle. C'est formidable qu'ils le fassent, mais on court un risque réel de faire participer les gens à un processus démocratique, pour les voir ensuite s'en désintéresser si les conclusions de ces assemblées ne sont pas prises en compte de manière significative. Je sais que le Comité a entendu d'autres témoins plaider en faveur d'une certaine forme de capacité institutionnelle de tenir de telles assemblées en y apportant le soutien nécessaire pour qu'il puisse en émaner un dialogue dans le cadre d'un processus législatif. J'y vois une solution porteuse de changement.

Deuxièmement, les assemblées ne rejoignent qu'un petit nombre de personnes — la centaine de gens qui y participent —, et ce, à grands frais. Il doit y avoir des moyens d'étendre cela à davantage de Canadiens et de Canadiennes. Nous avons mis à l'essai différentes méthodes, à divers moments de ces assemblées, en utilisant des outils numériques pour élargir leur portée et mobiliser des dizaines de milliers de personnes, plutôt que des dizaines seulement.

La combinaison de ces deux éléments pourrait transformer nos façons de faire.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Normandin.

J'ai une dette envers vous depuis la semaine dernière, alors vous avez trois minutes.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma question s'adresse à la fois au professeur Owen et à la professeure Tworek.

En 2022, vous avez tous les deux cosigné un article intitulé « *Platform Governance Needs a Global Response* ». Vous avez fait la distinction entre la réglementation des discours, qui peut plus facilement être gérée par les pays individuellement, et la réponse à l'intelligence artificielle, qui demande davantage une approche globale.

Cette façon de différencier la réglementation des discours en ligne et la réponse à l'intelligence artificielle est-elle toujours d'actualité?

Y a-t-il des choses que les pays, individuellement, peuvent faire sur la question de l'intelligence artificielle, ou est-ce que ça prend encore une approche globale?

[Traduction]

Taylor Owen: Il y a beaucoup de choses à dire, et je deviens toujours un peu nerveux lorsqu'on cite des documents qui datent de quelques années. Je ne me souviens pas exactement de quoi il s'agissait.

Cela dit, le principe demeure que les pays ont des lois nationales différentes en matière de prise de parole et que ces lois rendent presque impossible un régime de gouvernance mondiale pour la réglementation du contenu, si bien que nous ne devrions pas viser un tel accomplissement.

C'est notamment ce qu'on est à même de constater avec les résultats des discours dérivés de l'intelligence artificielle. Il y a toutefois un élément qui est commun à tous les pays. Je parle ici de la conception des systèmes utilisés pour articuler et diffuser le discours citoyen. Je pense qu'une certaine harmonisation commune, tout au moins en matière réglementaire, est possible entre les différentes administrations. Je dirais même qu'elle est sans doute nécessaire compte tenu du comportement du gouvernement américain, qui essaie de saper les efforts déployés en ce sens à l'échelle planétaire. Les pays devront harmoniser leur réglementation, du moins en ce qui concerne les mécanismes utilisés à cette fin.

Les mécanismes ainsi visés par la réglementation seront ceux offerts par les entreprises de médias sociaux, comme nous en avons déjà discuté au sujet de la Loi sur les préjudices en ligne. D'autres pays ont déjà mis en place des régimes de réglementation à cet

égard en ciblant de plus en plus les produits d'intelligence artificielle destinés aux consommateurs, qui sont eux-mêmes des plateformes au moyen desquelles le contenu est généré et diffusé.

• (1150)

[Français]

Christine Normandin: Professeure Tworek, qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Heidi Tworek: Comme je suis historienne de formation, je peux vous rappeler qu'avec de nombreuses technologies antérieures, nous avons vu des entreprises essayer d'établir des normes mondiales pour la prise de parole, mais que cela n'a jamais fonctionné. Il y a une distinction à faire entre... Pour les entreprises, il est moins coûteux d'avoir une seule norme de modération du contenu, mais dans la pratique comme dans les faits, nous n'avons jamais constaté que cela pouvait fonctionner, pour bon nombre des raisons que M. Owen vient de mentionner.

En fait, cela pourrait même être dangereux parce que nous pourrions nous en remettre par défaut à la norme issue d'un régime autoritaire. Celle-ci ne serait pas nécessairement la norme la plus élevée qui soit en matière de liberté d'expression. Il y a beaucoup de facteurs qui militent en faveur d'une réglementation pouvant varier quelque peu d'un pays à un autre.

Il y a bien des choses que nous pourrions normaliser ou harmoniser. Nous pouvons y réfléchir de façon modulaire. Peut-être qu'à ce moment-là, nos vues se réaligneront avec celles de nombreux autres pays. Nous le ferions de façon délibérée parce qu'il serait plus facile de réglementer si nous avions, par exemple, les mêmes normes de transparence que l'Union européenne. Dans cet article auquel vous faites référence, nous avons exploré l'idée que la gouvernance est une question de contenu et que le contenu peut avoir des particularités nationales ou régionales. D'autres aspects de la réglementation — qu'il s'agisse de la transparence ou de la protection des données — pourraient être beaucoup plus harmonisés ou plus globaux.

C'était juste un aperçu de la façon dont, si je me souviens bien, nous tentions de décortiquer les choses.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Cooper, vous avez la parole pour une période de cinq minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Madame Tworek, je vais revenir sur vos réponses aux questions posées par M. Calkins alors que vous notiez une diminution de la durée de service des élus.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les paramètres de cette mesure et nous indiquer s'il est question des élus municipaux, fédéraux ou provinciaux?

Heidi Tworek: Certainement.

Il s'agit de statistiques en provenance du Québec. On ne retrouve pas nécessairement partout le même niveau de détail. Lindsay Brumwell a peut-être fait la recherche pour différentes provinces, en ce qui concerne la durée de service et son évolution au fil du temps. Nous pouvons certes le constater en considérant simplement le taux de roulement dans une province comme le Québec. Nous avons noté que les départs y sont plus nombreux et plus fréquents.

Il faudrait voir également si le même constat peut notamment être fait pour les hauts fonctionnaires se retrouvant sous les feux de la rampe.

Michael Cooper: Au Québec, vous vous êtes intéressés aux municipalités et au gouvernement provincial. Qu'en est-il des députés fédéraux du Québec?

Heidi Tworek: Ces chiffres ne concernaient que les politiciens municipaux ou locaux.

Michael Cooper: D'accord.

Pour ce qui est de la Chambre des communes, la durée de service est demeurée assez stable au fil des 40 dernières années, et ce, même si nous avons eu des élections où il y a eu un roulement important. Je pense à 1984, où les conservateurs ont formé un gouvernement largement majoritaire. Les conservateurs et le NPD ont ensuite été rayés de la carte en 1993. Il y a eu un roulement assez considérable entre 2004 et l'élection de 2011, puis un autre en 2015.

En fait, je crois que c'est en 1993 et en 2015 que l'on a accueilli le plus grand nombre de nouveaux députés. Quoi qu'il en soit, entre 1993 et 2015, la durée moyenne de service à la Chambre des communes était de 8,7 ans. La durée moyenne de service des députés qui ont décidé de leur propre chef de ne pas se présenter de nouveau était de 11,2 ans. Depuis 2015, la durée moyenne de service est d'environ huit à neuf ans. Il n'y a eu aucun changement à l'échelon fédéral. Pouvez-vous nous en parler?

• (1155)

Heidi Tworek: Je pense que cela témoigne de l'importance de mener cette recherche à plusieurs niveaux.

Comme je l'ai mentionné, j'ai commencé la recherche en m'intéressant à l'année 2019. Pour répondre à une question précédente, nous avons considéré tous les candidats à des fonctions politiques pour certaines des raisons exactes que vous avez décrites. Nous voulions comprendre la dynamique du harcèlement contre toute personne qui se présente comme candidat aux élections. Je peux certes vous en dire plus à ce sujet.

Nous voyons des dynamiques différentes à l'échelle municipale, en partie parce que, comme l'a dit Lindsay Brumwell, les gens ne s'attendent pas à subir autant de harcèlement. L'autre raison, c'est que les institutions à ce niveau ont moins de capacité pour traiter les cas de harcèlement. Sur la Colline, les mesures de protection ont été renforcées de différentes façons pour de nombreuses raisons. Les gens ont de plus grandes équipes qu'au niveau municipal. Les institutions à ce niveau ont moins la capacité de gérer certains des problèmes auxquels ils sont confrontés en matière de harcèlement lors de réunions en personne et en ligne. Voilà qui contribue à expliquer la différence entre les échelons municipal et fédéral.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cooper.

Nous passons maintenant à Mme Vandenberg pour une période de cinq minutes.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir à l'intelligence artificielle et aux algorithmes.

Je vais d'abord m'adresser à vous, madame Brumwell.

Au Comité de la condition féminine, on nous a indiqué que les jeunes hommes comptent pour une large proportion de ceux qui programment ces algorithmes. Ils reproduisent, bien sûr, certains de

leurs propres préjugés sociaux, y compris des préjugés inconscients.

Nous avons maintenant l'intelligence artificielle. Je parle plus précisément des grands modèles de langage; ils sont entraînés à partir de ce qui est déjà en ligne et du même coup, des préjugés déjà présents dans ce contenu. Je me demande quelle incidence cela a sur les femmes en politique.

J'aimerais également entendre ce que M. Owen a à dire sur les types de préjugés sociaux qui pourraient préexister dans certains algorithmes et dans les robots conversationnels de l'intelligence artificielle.

Lindsay Brumwell: Nous savons que l'intelligence artificielle a une incidence sur les femmes, en raison du harcèlement, mais malheureusement, je ne pourrais pas vous citer de données ou de recherches précises sur cette question. À voix égales n'a pas réalisé de tels travaux. Vous pourriez peut-être vous en remettre à mes collègues ou à d'autres témoins pour obtenir des réponses plus claires et plus complètes à ce sujet.

Comme je l'ai mentionné, nous utilisons des comparateurs. Dans les sondages internationaux, l'une des questions que nous posons est la suivante: les femmes ont-elles un rôle à jouer dans le leadership politique? Le groupe qui, de plus en plus, répond carrément non à cette question est celui des jeunes hommes de moins de 29 ans.

Je ne sais pas exactement comment se déroulent les programmes mis en place, mais je peux vous dire que nos recherches ont révélé depuis 2017 que c'est le groupe démographique dans lequel nous constatons sans cesse une augmentation par rapport aux hommes d'autres catégories d'âge qui semblent être plus accueillants envers les femmes en politique.

Anita Vandenberg: C'est très troublant, et c'est peut-être un domaine dans lequel je recommanderais des recherches plus poussées.

Monsieur Owen, vous pourriez peut-être nous éclairer à ce sujet.

Taylor Owen: Franchement, c'est une question difficile. Il va sans dire que cela demeure un défi.

Il ne fait aucun doute que l'information à partir de laquelle les modèles sont entraînés comporte un large éventail de préjugés. De plus, les concepteurs appartiennent en grande partie au même groupe démographique que ceux qui ont créé la génération précédente de ces outils, et nous avons pu en voir les conséquences. De plus, certains des mêmes préjugés transpirent également dans les résultats finaux de ces produits. Ces trois affirmations sont vraies.

Les problèmes découlant de l'intelligence artificielle sont toutefois légèrement différents de ceux pouvant être reliés aux médias sociaux. Sans pouvoir m'appuyer sur quelque expertise technique que ce soit, je vous dirais qu'il y a beaucoup plus d'abstraction et de distance entre les décisions de conception prises par les programmeurs et les ingénieurs et le résultat final du système technologique avec l'intelligence artificielle qu'il n'y en avait pour les médias sociaux.

Avec les médias sociaux, ce lien était très étroit. Si on modifie l'algorithme utilisé pour un fil de nouvelles, il y a un effet direct sur son fonctionnement. Vous pourriez créer un algorithme de modération du contenu qui influencerait directement sur ce que l'utilisateur a vu ou non ou sur ce qui a été priorisé ou non.

Avec l'intelligence artificielle, il y a deux couches distinctes.

Il y a d'abord la question de la pondération des modèles, sur laquelle les gens exercent un certain contrôle, mais de façon très opaque. Nous administrons un système. Nous ne contrôlons pas ce qu'il peut faire pour entraîner un modèle. On ne sait pas exactement quel serait l'effet de ces préjugés sur l'entraînement du modèle.

Le deuxième point concerne les résultats du modèle et l'interface au moyen de laquelle nous le consommons. C'est probablement là-dessus que nous devons nous concentrer davantage, en particulier en ce qui concerne l'attention portée aux audits. Il ne s'agit pas nécessairement de vérifier les modèles linguistiques eux-mêmes, mais plutôt les résultats retransmis par les robots conversationnels, car ils comportent une couche de conception et sont probablement plus sujets aux types de préjugés dont vous parlez. Je mettrais probablement l'accent sur les problèmes à ce niveau-là.

• (1200)

Anita Vandenbeld: Je ne sais pas si notre autre témoin souhaiterait intervenir dans les 30 secondes qui restent...

Heidi Tworek: La chose qui affecte de façon disproportionnée les femmes en politique à l'échelle mondiale, c'est la question des hypertrucages. Par exemple, lors des élections au Royaume-Uni, nous avons vu des hypertrucages ciblant négativement les candidates de tous les partis politiques, et nous savons que 95 à 99 % des hypertrucages visent des femmes.

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier nos témoins d'avoir été des nôtres aujourd'hui et de nous avoir fait bénéficier de leur expertise.

Le Comité va suspendre ses travaux pour passer à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>